

AIDONS LES ENTREPRISES À SURVIVRE À LA CRISE DU CORONAVIRUS!

Exposé de la position du groupe des employeurs du CESE



© Shutterstock: Oleg Ivanov, IL

La crise du coronavirus représente une tragédie hors norme, humaine et sociale, qui a eu pour conséquence que nous nous devons, comme jamais auparavant, manifester avec force notre empathie, envers toutes les personnes qui ont été touchées, et notre reconnaissance, vis-à-vis de toutes celles qui combattent en première ligne pour remplir des tâches essentielles durant la pandémie.

Dans l'économie mondiale, la crise du coronavirus opère aussi, chaque jour qui passe, des changements dont nous peinons encore à cerner les conséquences. Jusqu'à présent, son impact immédiat sur les entreprises se traduit par des problèmes de liquidité et d'accès aux financements, des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, un retour du protectionnisme et les difficultés qui en résultent pour accéder aux marchés, ainsi que des obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services.

La crise a frappé tous les secteurs, de celui des services à l'industrie, en passant par l'agriculture. Elle a produit ses effets les plus visibles et immédiats dans des branches d'activité comme le tourisme et le transport, où les restrictions ont touché tant la clientèle que les prestataires de ces services eux-mêmes. Les problèmes ont pris un maximum d'acuité dans le cas des PME et des micro-entrepreneurs, qui ont assisté à l'effondrement de leur activité et se retrouvent dans une situation très critique. Néanmoins, des firmes de plus grande taille, actives dans différents secteurs industriels, sont également affectées par la crise, étant confrontées à toute une série de problèmes provoqués par les ruptures qui se sont produites dans les chaînes d'approvisionnement européennes et internationales.

Les analyses économiques montrent et prédisent une énorme baisse de l'activité économique et de l'emploi, et les dégâts seront d'autant plus graves que les restrictions et la mise à l'arrêt se poursuivront. On a estimé que chaque mois de prolongement de la fermeture des entreprises se traduira par une baisse du taux de croissance de plusieurs points de pourcentage.

Il a été impératif de restreindre les activités économiques et sociales afin de contenir la flambée de l'épidémie et d'entreprendre, avant toute chose, de protéger la santé de la population et la vie des personnes. Pour limiter la casse économique et sociale provoquée par cette situation critique, il y a lieu de prendre une série de mesures, qui vont de la riposte nécessaire au stade de l'urgence jusqu'à celles qui visent à la relance de l'économie et la reconstruction. Aujourd'hui, la priorité la plus cruciale est de veiller à ce que la mise en œuvre des dispositions d'urgence s'effectue d'une manière prompte et efficace. Nous devons aussi, à l'heure où nous sommes, nous assurer que les efforts supplémentaires à déployer seront engagés de manière conjointe, conformément aux responsabilités partagées qu'assument l'UE et les États membres.

Une action urgente est nécessaire pour sauver les entreprises et les emplois

Les mesures d'urgence fortes, qui étaient requises depuis des mois déjà, doivent encore être musclées, afin d'aider les entreprises à survivre et, ainsi, à préserver les emplois et à **garder les travailleurs sur le marché du travail**. Pour ce faire, il faut **dégager des liquidités pour toutes les sociétés**, en particulier les PME, ainsi que pour les budgets publics, afin de couvrir les coûts de personnel et de loyers. On se doit de saluer, à cet égard, **le large éventail de dispositions prises par les États membres**, par exemple en matière d'impôts, de prêts, de réglementation du travail et de protection sociale. En combinaison avec l'apprentissage et la formation à distance, les dispositifs de travail à temps partiel jouent également un rôle essentiel dans ce contexte.

L'Union européenne a fourni par ailleurs une contribution toujours plus importante pour contrer tant la crise sanitaire que les problèmes aigus rencontrés en rapport avec les entreprises et l'emploi. Jusqu'à présent, elle a dispensé cette assistance sous la forme de l'octroi de fonds européens et d'un assouplissement de ses dispositions réglementaires.

Elle a également fait jouer les différents instruments de la Banque centrale européenne, de la Banque européenne d'investissement et du mécanisme européen de stabilité.

Il est essentiel que **ces moyens financiers soient mis en œuvre de toute urgence, afin qu'ils atteignent bien les entreprises dans la pratique**. Pour obtenir ce résultat, il est nécessaire qu'elles soient totalement averties des possibilités de soutien qui leur sont offertes et qu'elles puissent y accéder facilement, sans complications bureaucratiques. Dès lors, bien plus que dans n'importe quelle autre situation de type ordinaire, il est impératif que toutes les institutions se mobilisent pour la phase de mise en œuvre. Il s'impose aussi de contrôler de près et en continu si l'aide procurée est efficace et adéquate. Une telle démarche jettera les bases voulues pour tout suivi effectué par l'UE en faveur des États membres.



© Shutterstock: PlaZna

En dehors de cet aspect financier, **une circulation fluide des biens, des services et des travailleurs** revêt une importance cardinale dans une économie et une société en crise. Si la collectivité a besoin de biens et de services essentiels, au premier rang desquels figurent la nourriture, les soins médicaux, l'eau et l'énergie, c'est l'accès aux matières premières, à l'énergie, aux données logistiques et à la main-d'œuvre qui est capital pour que les entreprises, quelles qu'elles soient, puissent poursuivre leurs activités. Aussi est-il primordial que **les liaisons essentielles soient maintenues en état de marche**. Cette condition s'applique tant au marché unique qu'aux connexions internationales. Étant donné que l'UE dépend du transport maritime international pour les trois quarts de ses échanges extérieurs, sa marine marchande doit continuer à assurer son rôle stratégique pour l'approvisionner en biens de première nécessité, tant durant la crise que par la suite, lorsqu'elle relancera son économie.

La coopération de terrain qui est menée entre les États membres **dans le secteur de la santé**, sous la coordination de la Commission, constitue un des visages de la solidarité et concerne également les entreprises. Elle comporte des mesures comme l'achat et la fourniture d'équipements et de services sanitaires pour protéger, secourir, traiter ou soigner, par exemple dans le cadre du programme rescEU pour la protection civile. La recherche en matière de traitements et de vaccins ouvre un autre champ de collaboration, tout aussi important.

En plus de l'action spécifique de l'UE, **la coopération internationale** et les initiatives soutenues par les organisations de ce niveau sont également nécessaires pour riposter à la crise du coronavirus. Si une approche globale s'impose à cause de l'ampleur mondiale que revêt la pandémie même, elle est également indispensable parce que les chaînes d'approvisionnement sont avant tout mondiales et que de multiples liens unissent les différentes économies.



Vers la levée des restrictions

Pour éviter d'aggraver encore l'impact de la crise, il s'impose de poser des jalons, mûrement réfléchis, dûment contrôlés et cohérents les uns par rapport aux autres, pour lever les restrictions et pour convertir celles de portée générale en mesures ciblées, tout en les accompagnant d'un suivi approprié afin de vérifier leurs effets éventuels sur la santé et en s'assurant que l'on dispose bien des capacités suffisantes en matière de soins de santé. Certains États membres ont déjà lancé cette phase de sortie de crise, et la Commission a émis des recommandations communes à suivre en la matière. Une partie intégrante de ces stratégies de sortie adoptées par les États membres devrait consister en une **ouverture des frontières intérieures de l'Union européenne** qui s'effectue

d'une manière claire et prévisible et soit coordonnée par elle, de manière à garantir des conditions de concurrence équitables.

Pour la population, les mesures de retour à la normale devraient notamment comporter la reprise du travail et la réouverture des établissements d'enseignement, une plus grande liberté de circulation et la possibilité d'avoir à nouveau recours, d'une manière sûre, à des services. Ces initiatives contribuent par ailleurs à assurer la survie des entreprises, au même titre que l'allègement de leurs coûts et de leurs problèmes financiers ou l'ouverture des frontières. Pour réduire autant que faire se peut les risques liés à la levée des restrictions, **les tests, le traçage et la protection de la santé** des populations revêtent une importance essentielle. Dans ce domaine, les entreprises ont bien des solutions concrètes à offrir.



Les entreprises jouent un rôle actif

Il convient de faire participer les entreprises, de manière aussi étroite que systématique, à la programmation des mesures et à leur application, vu les connaissances pratiques et l'expertise dont elles disposent en ce qui concerne les problèmes et les besoins et les pistes possibles pour y faire face. Il est également crucial de s'assurer que dans chaque État membre comme au niveau de l'UE, les partenaires sociaux soient toujours consultés et associés activement à la réflexion, celle menée sur les mesures en rapport avec le travail, tout particulièrement, mais aussi sur d'autres thèmes. Il y a lieu d'agir pour éviter que les attributions des partenaires sociaux ne s'érodent sous l'effet de la crise économique qui arrive à grands pas.

Les entreprises européennes, dans tous les secteurs et toutes tailles confondues, déploient d'énormes efforts pour juguler la crise. Bon nombre d'entre elles participent à la fourniture de biens et de prestations qui sont essentiels pour le quotidien

de la population. Après le déclenchement de l'épidémie de coronavirus, le secteur agroalimentaire de l'Union européenne a fait la preuve de sa résilience et joué un rôle capital pour approvisionner les européens en denrées sûres et de haute qualité. Pour lutter contre les difficultés et les pressions qui s'intensifient, il est juste que l'UE et ses États membres soutiennent vigoureusement tous les maillons de sa chaîne d'approvisionnement alimentaire et que la sécurité des aliments reste au premier rang de ses priorités.



© Shutterstock-Alexandros Michailidis

La crise a également mis en évidence la nécessité d'une solidarité concrète, par-delà les frontières, en ce qui concerne la fourniture d'équipements sanitaires et de services médicaux. En outre, elle a révélé que la capacité de l'UE à y faire face s'était affaiblie du fait de sa dépendance vis-à-vis de fournisseurs de produits qui sont situés à l'extérieur de ses frontières.

En conséquence, bon nombre de sociétés ont réorienté leurs activités et apporté leur expertise pour gérer les besoins en équipements sanitaires. De même, les entreprises ont démontré leur sens des responsabilités dans leurs actions envers leurs travailleurs et leur retour en toute sécurité sur leurs lieux de travail.



Comité économique et social européen

Groupe des Employeurs

 @employers_EESC

 EmployersEESC

Qui sommes-nous?

Nous sommes un groupe de délégués européens d'employeurs et d'entrepreneurs, intervenant dans le cadre de mandats octroyés par des organisations représentatives des employeurs et des entreprises dans les États membres de l'UE. Nous faisons partie du Comité économique et social européen et avons donc un rôle consultatif officiel au sein de l'UE.

Quelles sont nos convictions?

Nous croyons en l'Union européenne et défendons ses valeurs qui sont la démocratie, la liberté, les droits fondamentaux et l'état de droit. Nous avons foi en une économie de marché durable sur le plan économique, social et environnemental, en un entrepreneuriat responsable et en une concurrence loyale.

Que défendons-nous?

Nous plaidons et œuvrons en faveur d'un environnement entrepreneurial qui renforce la compétitivité des entreprises européennes, encourage l'esprit d'entreprise, et crée des conditions favorables à l'innovation, à l'investissement, à l'exploitation et au commerce. À cette fin, nous appelons de nos vœux une Union européenne forte, fondée sur la cohésion et l'unité.

Contact du groupe des employeurs

Comité économique et social européen, 99 Rue Belliard, 1040 Bruxelles

Tel. +32 (0) 2 546 92 97 | Fax: +32 (0) 2 2 546 97 54 | gr1@eesc.europa.eu | www.eesc.europa.eu/gr1

Rue Belliard 99 • 1040 Bruxelles • BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications" • EESC-2020-52-FR

www.eesc.europa.eu

© Union européenne, 2020

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de chacune des photographies est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.



FR



Print

QE-02-20-359-FR-C
ISBN 978-92-830-4829-9
doi:10.2864/910791

Online

QE-02-20-359-FR-N
ISBN 978-92-830-4830-5
doi:10.2864/06090